

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/06/2026 - B2026/005123 - 2020 B 00544 - 884 561 952 - 2M INDUSTRIE

BILAN ACTIF

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026			Valeur au 31/03/2025	
	brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif	% de l'actif
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences,					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immob. incorp. en cours, av. acptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériel et outillages ...					
Autres immobilisations corporelles					
Immob. corp. en cours, av. acptes					
Immobilisations financières				99,00	99,87
Participations	195 182		195 182		195 182
Créances rattachées à des particip.	20		20		15
Titres immobilisés de l'act. de portef.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	195 202		195 202	99,00	195 197 99,87
Stocks et en-cours					
Mat. premières, autres approv.					
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés /cdes					
Créances (2)				0,88	
Créances Clients et comptes ratt.					
Autres créances					
Groupe et associés	1 733		1 733		
Charges constatées d'avance	53		53		52
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instr. financiers à terme, jetons dét.					
Disponibilités	180		180	0,09	193 0,10
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 966		1 966	1,00	244 0,13
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement emprunts (V)					
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	197 168		197 168	100	195 442 100
(2) Dont à moins d'un an	1 786				

« certifié conforme à l'original »

BILAN PASSIF

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 0)	1 000	0,51	1 000	0,51
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		68,68		51,74
Réserve légale	100		100	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	135 310		101 027	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	34 598	17,55	34 283	17,54
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	171 007	86,73	136 410	69,80
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 055	13,21	51 750	26,48
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	106	0,05	103	0,05
Groupe et associés			7 180	3,67
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	26 160	13,27	59 032	30,20
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	197 168	100	195 442	100
(1) Dont à moins d'un an	26 160			

COMPTE DE RÉSULTAT

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)			
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	1 082	1 043	40	3,82
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	1 082	1 043	40 3,82
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-1 082	-1 043	-40 -3,82
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)			
Produits financiers				
De participation	37 413	37 413		
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	37 413	37 413	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				

NH

COMPTE DE RÉSULTAT

444779 - SASU 2M INDUSTRIE

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	en %
Intérêts et charges assimilées	1 732	2 087	-355	-17,00
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 732	2 087	-355	-17,00
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	35 680	35 325	355	1,00
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	34 598	34 283	315	0,92
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	37 413	37 413		
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 815	3 130	-315	-10,06
BÉNÉFICE OU PERTE	34 598	34 283	315	0,92

AM

Documents fiscaux

KM



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026



N° 11084*28

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/04/25	et clos le	31/03/26	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 2M INDUSTRIE 5 CITE DE KERLODET 56300 SAINT-THURIAU	
SIRET 88456195200018	Mél : xavier.marie@acb-pontivy.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Gestion de fonds	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	944
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :
---------------------	----------------------	---------------------

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition :	Taux d'imposition :
---------------------	---------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	Isacompta
---	-----------	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour tétédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

COGEDIS ZI St Thonan 29800 ST THONAN

Tél : 0298203500

Tél :

Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :	Identité du déclarant :
		Date : 11/05/26 Lieu : SAINT-THURIAU
		Qualité et nom du signataire : Président MARIE XAVIER
		Signature :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
H	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1			2	3	4	5	6	7	8
I	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

201

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SASU 2M INDUSTRIE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		5 CITE DE KERLODET 56300 SAINT-THURIAU				
SIRET		884561952000018				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31032026		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	195 202	042	195 202	
	Total I (5)	044	195 202	048	195 202	
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070		
		072	1 733	074	1 733	
	Charges constatées d'avance *	092	53	094	53	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	180	086	180	
	Total II	096	1 966	098	1 966	
	Total général (I + II)	110	197 168	112	197 168	
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	135 310			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	34 598			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
Total I	142	171 007				
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	26 055			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	106			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172				
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	26 160				
Total général (I + II + III)		180	197 168			
RENVU	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2M INDUSTRIE		Néant ☐					
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/03/2026					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {		215					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			217					
	Production immobilisée*								
	Subventions d'exploitation reçues								
	Autres produits								
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises)*			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 082				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		244					
	Rémunérations du personnel*			250					
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252					
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI	255		254					
	Dotations aux dépréciations			256					
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 082				
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-1 082			
Produits financiers (III)		280	37 413	Charges financières (V)		294	1 732		
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	34 598			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	34 598	314			
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 871		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)					986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)					181	JEI (44. sexes A)	989		
ZRD (44 terdecies)					127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)					991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)					345				
BUD (44 sexdecies)					992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Détails	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	37 413		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	944
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	944

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE						Néant ☐ *		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	195 197	482	5	484		486	195 202	
TOTAL		490	195 197	492	5	494		496	195 202	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	11 091
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	11 091
Déficits de l'exercice	860	944
Total des déficits restant à reporter	870	12 035

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SASU 2M INDUSTRIE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/04/2025		et clos le : 31/03/2026	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

[Signature]



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/03/2026

SIREN

8 8 4 5 6 1 9 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie)

5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL

56300

VILLE

SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom de famille MARIE Prénom(s) XAVIER Nom d'usage MARIE % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00 Naissance : Date 13/04/1968 N° Département 14 Commune CAEN Pays France Adresse : N° 5 Voie CITE DE KERLODET Code postal 56300 Commune SAINT-THURIAU Pays France Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/03/2026

SIREN

8 8 4 5 6 1 9 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2M INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 5 CITE DE KERLODET

CODE POSTAL 56300

VILLE SAINT-THURIAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination ATELIERS CENTRE BRETAGNE

N° SIREN (si société établie en France) 327193306 % de détention 50,22

Adresse : N° Voie RUE AMPERE

Code Postal 56300 Commune PONTIVY Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 Juin 2026

Le soussigné, Mr MARIE Xavier, président et associé unique de la Société 2M Industrie, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2026, établi le présent rapport de gestion, conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de son objet, l'évolution de la société dépend principalement de sa filiale, le Société ACB (Ateliers Centre Bretagne).

FILIALE ET PARTICIPATION

Activité de la filiale et participation

Dans le tableau annexé au Bilan, se trouve des informations relatives à l'activité et aux résultats de la filiale de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Les éléments suivants complètent ces informations :

Filiale :

Forme et dénomination : SARL ACB (Ateliers Centre Bretagne)

Capital : 40 000,00 €

% de Capital détenu par la société : 45,62%

Date de clôture : 30/09/2025

Chiffre d'Affaires : 835 313,00 €

Résultat : 72 322,00 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, font ressortir un bénéfice de 34 598,00 €, qui sera affecté comme suit :

- Au poste "Autres réserves" : 34 598,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 171 007,00 euros.

DISTRIBUTION ANTERIEURE DE DIVIDENDES

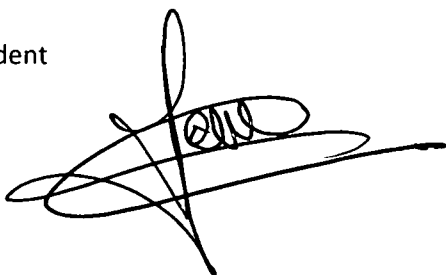
Selon l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je précise qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Fait à Saint Thuriau, le 23 Juin 2026

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 Juin 2026

En application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, je précise qu'aucune convention visée par cet article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint Thuriau, le 23 Juin 2026

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2026**

Première Résolution

Après lecture du rapport sur l'activité de la Société, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Il prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième Résolution

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2026 font apparaître un bénéfice de 34 598,00 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

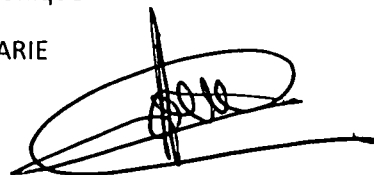
- Au poste « Autres réserves » : 34 598,00 euros

Conformément à la loi, il constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE



2M INDUSTRIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5 Cité de Kerlodet
56300 SAINT THURIAU
884 561 952 RCS Lorient

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2026**

Le vingt-trois Juin deux mille vingt-six, à dix heures, l'associé unique de la SASU 2M Industrie, au capital de 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle.

L'ordre du jour :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026
- Affectation du résultat

Première Résolution

Après en avoir pris connaissance, l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026, lesquels font apparaître un bénéfice de 34 598,00 euros.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 598,00 euros de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » : 34 598,00 euros

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

Xavier MARIE

